



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 19/05/2022 à 20h00

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents ou représentés : 13)

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Aurore LEFEBVRE, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Excusé : Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU).

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 20h10

Mme le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Point 8 : Délibération relative au financement de la base multi-accueil
- Point 9 : RGPD

1. Informations générales

a) Elections législatives du 12 et 19 juin 2022 :

Ces élections se tiendront de 8h00 à 18h00 à la Mairie.

Le planning horaire proposé avec la répartition des rôles est validé en séance.

Jérémy LABRUNIE n'est pas sûr d'être disponible : d'autres conseillers le remplaceront le cas échéant.

b) Campagne de stérilisation des chats errants :

Alain PEYROU indique que la campagne en cours sur Jallès Haut et Jallès Bas se passe bien.

12 chats ont déjà été capturés (10 femelles et 2 mâles) et nous devrions être à 16 en fin de semaine.

Le fait que 30 millions d'Amis ait rendu obligatoire l'identification par puce électronique ajoute un surcoût, après négociation, de 15 € par chat. Face à cet imprévu, Mme le Maire évoque les deux solutions possibles :

- soit on diminue le nombre de chats stérilisés sur 2022 (nombre initialement prévu : 30 chats),
- soit on augmente la ligne budgétaire (montant initialement prévu : 1 050 €).

Vote :

Proposition : Maintenir le nombre initialement envisagé (30 chats) et augmenter la ligne budgétaire en conséquence		
Pour : 9	Contre : 2 (Patrice COUDON et Serge POTEL)	Abstention : 2 (Jérémy LABRUNIE et Aurore LEFEBVRE)

c) Restauration scolaire :

Mme le Maire précise qu'un nouveau fournisseur vient d'intégrer notre programmation en circuit court : il s'agit du GAEC de la Ferme de Vabres pour la volaille et les œufs. La mise en œuvre effective a débuté ce mardi 17/05/2022 avec de la pintade au menu.

d) Gazette estivale :

Aurore LEFEBVRE indique que la gazette estivale se présentera sur le même format que l'année dernière, à savoir un A3 plié en 2, avec le budget à l'intérieur et des informations pratiques ou articles courts sur la 1^{ère} et dernière page. La distribution est prévue le 27/06/2022.

e) Navette estivale :

Mme le Maire précise que la navette estivale sera mise en place du 02/07 au 28/08/2022.

Elle desservira 3 arrêts : Aurillac > Centre social d'Ytrac > Puech des Ouilhes :

- Horaires « Aller » Aurillac > Puech des Ouilhes : 10h30 > 11h00 / 16h50 > 17h25,
- Horaires « Retour » Puech des Ouilhes > Aurillac : 11h00 > 11h41 / 17h30 > 18h11 / 19h00 > 19h41.

f) Antenne de l'office du tourisme :

L'antenne installée au Puech des Ouilhes sera ouverte du 11/07 au 28/08/2022 et sera installée, comme l'année dernière, dans un chalet en bois.

g) Sanitaires du Puech des Ouilhes :

Les sanitaires ont été ouverts le 09/05/2022 pour la période estivale.

h) Structures flottantes :

La piscine flottante et la patageoire du Puech des Ouilhes seront installées durant la semaine du 26/06/2022.

i) Inauguration du sentier :

La nouvelle portion allant du Puech des Ouilhes au parking de l'ancien Diamant Vert sera inaugurée fin juin.

L'ouverture au public est prévue fin juin / début juillet 2022.

j) Sentier du tour du lac :

Mme le Maire a organisé une rencontre avec les propriétaires riverains du lac pour la portion allant de la sortie du Bourg jusqu'après le Pont de la Marie. Tous sont favorables au passage du chemin et sont prêts à céder l'assise correspondante.

k) Semaine culturelle :

Patrick EVEILLARD présente la programmation envisagée pour la semaine du 14 juillet :

- Lundi 11/07/2022 à 20h30 : concert de jazz (organisé par la CABA et le théâtre) dans le Bourg.
- Mercredi 13/07/2022 : animation échecs sur les structures flottantes du Puech des Ouilhes.
- Jeudi 14/07/2022 : quatuor Dolce Vita à 16h30 à l'église.

La réflexion se poursuit pour ajouter potentiellement une autre activité le mardi (balade contée par exemple).

l) « Dansons dans nos campagnes » :

Ce RDV hebdomadaire proposé par le centre socioculturel ACDA a débuté le 11/05/2022. Il se tient à la salle polyvalente du Bourg tous les mercredis de 14h00 à 15h00.

m) Formation 1^{ers} secours « Les gestes qui sauvent » :

Ce dispositif avait déjà été évoqué lors de précédents conseils municipaux.

Annelise MICHEL-GAGNAIRE indique que trois sessions sont programmées sur juin / juillet / août :

- Jeudi 30/06/2022 de 17h00 à 19h00,
- Mercredi 27/07/2022 de 18h00 à 20h00,
- Lundi 29/08/2022 de 18h00 à 20h00.

Une communication sera faite dans la gazette estivale, ainsi que sur le site Facebook de la commune.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès de la Mairie.

La première session est réservée prioritairement au groupe seniors « Gym douce » du vendredi matin : Jacqueline BOULANGE et Simone SALAT prendront les inscriptions pour ce groupe.

Le nombre de participants par groupe est de 10 minimum à 15 maximum. Ces sessions sont gratuites et ouvertes à tous (dès l'âge de 12 / 13 ans). Le financement est assuré par GROUPAMA. L'animation est confiée à la Protection Civile 15 et à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 15.

n) Interventions du centre d'incendie et de secours de Laroquebrou et Saint Mamet :

Commune de Lacapelle-Viescamp	Bilan 2020 : 27 interventions	Bilan 2021 : 34 interventions
<i>Accidents de la circulation</i>	1	0
<i>Incendies</i>	2	3
<i>Opérations diverses</i>	6	5
<i>Risques technologiques</i>	1	0
<i>Secours à personnes</i>	17	26

o) Fibre :

Mme le Maire indique avoir fait le tour de la commune avec le référent de l'entreprise en charge du déploiement de la fibre sur la commune.

Concernant Verniols, Mme le Maire indique que deux options étaient possibles : attendre que les travaux prévus courant 2023 soient réalisés ou faire une installation provisoire. Afin de ne pas retarder le déploiement de la fibre sur ce hameau, il a été convenu de procéder à un déploiement provisoire en aérien : les câbles seront enlevés à la charge d'Orange lors de la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs. Une armoire de déploiement sera installée au carrefour de Verniols, en bordure de la RD 18 et de la VC 11. L'armoire de Puechbroussou et l'armoire de Verniols seront reliées en souterrain.

p) Visite du Conseil Départemental :

Mme le Maire a reçu des représentants du Conseil Départemental afin d'évoquer :

- la sécurisation du carrefour de la maisonnette de Vabret,
- le changement des panneaux de signalisation pour partie effacés.

Un autre RDV va être planifié pour étudier la faisabilité d'aménagements afin de réduire la vitesse dans les hameaux.

q) Compteur de véhicules :

Un compteur sera installé par la DDT du Cantal sur la VC 10, à Puechbroussou, du 11/07 au 22/08/2022.

Cela fait suite à une demande de Mme le Maire qui souhaite disposer de statistiques de fréquentation sur cette route, notamment en période estivale.

r) Travaux :

Jean-Paul TROUPEL énumère les travaux réalisés récemment sur la commune :

- Tontes du Bourg et des communaux, taille de cotonéasters, taille d'arbres (entreprise ID VERDE),
- Enrochement de la Frescaldie, réalisation de caniveaux à Martal et Pierre Pose (entreprise SEGERIE),
- Nettoyage de la presqu'île du Puech des Ouilhes (association L'ARCH),
- Réfection de la toiture d'une hutte du camping du Puech des Ouilhes (entreprise SALAVERT),
- Petites réparations sur le Pont de la Vielle et le pont de Laval (entreprise TEIL),
- Entretien de la voirie via du point à temps (entreprise MJM SERVICES),
- Passage de l'épareuse prévu entre le 07 et le 10/06/2022 (entreprise MJM SERVICES).

Afin de fleurir le Bourg, Mme le Maire et quelques conseillers ont par ailleurs planté des rosiers.

s) Infrastructures scolaires :

Patrice COUDON a coupé le chauffage et réinstallé le voile d'ombrage dans la cour de l'école.

Au vu des chaleurs actuelles, il faudrait prévoir un arrosage de l'arbre planté à l'automne 2020.

t) Fuites d'eau :

Une surconsommation a été signalée sur deux lieux de la commune : après recherche, cela fait suite à une fuite dans un sanitaire de la salle polyvalente et une fuite dans le sanitaire en sous-sol de la mairie.

Mme le Maire indique qu'une négociation est en cours afin de limiter la facturation.

u) Rencontre avec la SNCF :

Mme le Maire a rencontré un représentant de la SNCF, l'objectif étant de travailler en partenariat afin d'améliorer l'attractivité de la commune. Les points suivants ont été évoqués :

- Tonte de la parcelle SNCF à la gare,
- Changement de la clôture dans la rue de la gare (grillage rigide),
- Fermeture par un grillage de la zone débroussaillée au niveau de la route des 2 ponts,
- Retrait du cabanon SNCF en ruine entre le Pont et la Vielle.

v) Opération programmée d'amélioration de l'habitat :

Cette opération CABA visant l'amélioration de l'habitat va être reconduite à partir du 01/01/2023. Elle s'adresse à des personnes ayant des revenus très bas et habitant dans les centralités. Il est possible pour les communes adhérentes de verser une aide en sus : pour cela, il convient de déterminer un périmètre de « revitalisation centre bourg ». A l'unanimité des conseillers présents, il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition car elle ne correspond pas à une problématique de la commune.

w) Salle des associations :

En amont de cet échange, Mme le Maire demande à Jacqueline BOULANGE de sortir de la salle.

Mme le Maire explique que Jacqueline BOULANGE l'a sollicitée, il y a quelques semaines, pour savoir si la commune serait disposée à vendre la salle des associations. Cette proposition méritait d'être étudiée car elle pourrait constituer une opportunité pour la commune : la salle des associations ne pourra jamais être mise aux normes. Le prix de la vente pourrait permettre de revoir le projet d'extension de la base multi accueil, en intégrant une salle partagée par les associations (avec, par exemple, des placards réservés), bénéficiant d'un parking et répondant à toutes les exigences en matière d'accessibilité.

Jacqueline BOULANGE étant conseiller municipal, Mme le Maire indique avoir préféré solliciter une évaluation par le service des Domaines qui s'est déplacé sur site. La réponse a été réceptionnée en début de semaine et Jacqueline BOULANGE a confirmé être toujours intéressée. L'ensemble (hormis le garage situé à l'arrière et mis à disposition des chasseurs) a été estimé à 56 000 € HT, pour une surface d'environ 75 m².

La salle des associations est utilisée essentiellement par Printemps 2002 et par l'APE, ainsi qu'occasionnellement pour les TAP. En fonction de la décision prise, il conviendra de rencontrer les associations afin de les informer.

Les échanges en séance aboutissent rapidement à un consensus : tous les conseillers présents sont favorables à la vente de la salle des associations et à la révision du projet d'extension de la base multi-accueil.

Vote :

Délibération DE_2022_31 : Autoriser Mme le Maire à poursuivre les démarches pour vendre la salle des associations et revoir le projet d'extension de la base multi-accueil		
Pour : 11	Contre : 1 <i>(Serge POTEL)</i>	Abstention : 0
<i>En tant que potentiel acheteur, Jacqueline BOULANGE a été exclue du vote.</i>		

A son retour dans la salle, M^{me} BOULANGE explique ses motivations : son mari est passionné de téléphones anciens. Sa collection prend de plus en plus de place, ce qui explique leur intérêt pour la salle des associations qui est mitoyenne de leur domicile.

x) Jurés d'assise :

Jean-Paul TROUPEL a assisté au tirage au sort à Saint-Paul-des-Landes : 3 habitants de la commune ont été désignés.

y) Fresque de l'école :

Vincent PIETRI (association 10^{ème} art) est venu sur site ce mercredi 18/05/2022 afin de s'imprégner du lieu. Une esquisse, probablement inspirée de l'environnement et de la protection de la Nature, sera envoyée à la Mairie d'ici la fin de l'été. La performance devrait durer 6 à 7 jours et devrait être réalisée entre la fin septembre et les vacances de Toussaint.

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 05/04/2022

(cf. compte rendu transmis à l'ensemble des conseillers le 16/05/2022)

Vote :	Pour : 12	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0

Le compte rendu du 05/04/2022 est approuvé à la majorité des conseillers présents ou représentés.

3. Approbation du règlement intérieur des structures flottantes du Puech des Ouilhes

(cf. document transmis à l'ensemble des conseillers le 16/05/2022)

La piscine et la pataugeoire seront ouvertes du 04/07 au 28/08/2022, de 14h00 à 18h45. La surveillance de la zone de baignade sera assurée par 2 maîtres-nageurs. Le site est équipé d'un système de vidéo-protection.

Vote :	Délibération DE_2022_23 : Approbation du règlement intérieur des structures flottantes du Puech des Ouilhes		
	Pour : 12	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0

4. Agents municipaux

a) Avenant à la convention du Comité des Œuvres sociales du Pays Vert (COS)

(cf. document transmis à l'ensemble des conseillers le 16/05/2022)

Le COS du Pays Vert est une association qui contribue à donner des droits en faveur des agents territoriaux en poste ou retraités (actions sociales, arbre de Noël, locations de vacances, etc.).

La convention a été signée en 2012 et a ensuite donné lieu à plusieurs avenants.

Cette année, une négociation a été menée par différents maires afin de diminuer le taux de cotisation : il était de 1,50 % en 2020 / 2021 et est passé à 1,20 % de la masse salariale à compter du 01/01/2022, pour une durée de 5 ans, sauf difficultés financières majeures du COS nécessitant un réexamen avant le 31/12/2026.

Mme le Maire rappelle que toutes les communes n'adhèrent pas au COS et considère comme une très bonne chose que la municipalité de Lacapelle-Viescamp ait fait ce choix dès 2012.

Liste des collectivités territoriales et organismes assimilés du bassin d'Aurillac adhérents : communes d'Aurillac / Lacapelle-Viescamp / Naucelles / Sansac-de-Marmiesse / Velzic / Vézac / CCAS d'Aurillac / SDIS / CABA.

Vote :	Délibération DE_2022_24 : Autoriser Mme le Maire à signer la nouvelle convention avec le COS du Pays Vert		
	Pour : 12	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0

b) Départ à la retraite de Martine TROUPEL

En amont de cet échange, Mme le Maire demande à Jean-Paul TROUPEL de sortir de la salle.

La Commission « Personnel » s'est réunie le vendredi 13 et le lundi 16/05/2022.

A l'occasion du départ à la retraite de Simone SALAT qui a réalisé l'essentiel de sa carrière à Lacapelle-Viescamp, un cadeau d'une valeur de 1 000 € avait été offert. Mme le Maire propose de partir sur la même valeur pour le départ à la retraite Martine TROUPEL. Une petite réception sera organisée : Mme le Maire va se rapprocher des enseignantes et de l'APE afin d'y réfléchir ensemble.

Délibération DE_2022_25 : Autoriser Mme le Maire à engager un cadeau d'une valeur de 1 000 € pour le départ à la retraite de Mme TROUPEL
--

Vote :

Pour : 11	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0
En tant que conjoint, Jean-Paul TROUPEL est exclu du vote.		

S'agissant du **remplacement** de Martine TROUPEL, 4 candidatures spontanées ont été réceptionnées à la suite de l'annonce faite lors du précédent Conseil Municipal et à la diffusion du compte rendu. Au vu de la qualité de ces candidatures, il a été décidé de ne pas publier plus largement le poste : les entretiens sont prévus dès ce samedi matin. A l'occasion de ce départ, les postes (répartition horaire et tâches à réaliser) vont être revus. Le poste proposé ne sera pas un poste d'ATSEM à temps complet car, du fait de la taille de la commune, il est impératif de disposer d'agents polyvalents (temps en classe, garderie, cantine, ménage, etc.). Il est nécessaire d'aller vite car les personnes déjà en poste ont un préavis de 3 mois.

5. Marché de producteurs locaux

Patrick EVEILLARD explique que la commission « Animation – Vie locale » s'est déjà réunie à deux reprises. La prochaine réunion est fixée au 07/06/2022 à 19h30.

Jérémy LABRUNIE a repris contact avec les exposants de l'an dernier : ils sont tous d'accord pour revenir, hormis le producteur de miel. La Ferme de Vabres viendra également. Cette année, nous n'aurons plus la contrainte sanitaire, ce qui devrait permettre d'accueillir un peu plus de stands et d'installer un espace de restauration. La commission souhaiterait faire venir quelques exposants d'art. La banderole sera mise en place fin juin.

Mme le Maire indique qu'il n'est pas certain que nous puissions disposer du compteur de chantier de la CABA (mail reçu ce jour) : ce point est à vérifier rapidement car il pourrait s'avérer très problématique.

a) Tarifs

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'année dernière :

- Emplacement : 1 € le mètre linéaire,
- Branchement électrique : forfait de 2 €.

b) Règlement intérieur

Quelques modifications ont été apportées au règlement intérieur du marché de producteurs au Puech des Ouilhes :

- Période : du 07/07 au 25/08/2022,
- Ajout de la mention ci-après : « *Cependant, pour maintenir un dynamisme et assurer une complémentarité, des artisans d'art pourront exposer et vendre leurs productions valorisant ainsi un savoir-faire local. En aucun cas, ils pourront vendre des produits consommables. Il reviendra à la commission « Animation – Vie locale » de décider des exposants acceptés.* »,
- Ajout de Jean-Paul TROUPEL en tant que membre associé à ce projet.

Vote :

Délibération DE_2022_26 : Valider les tarifs du marché de producteurs et approuver le règlement intérieur 2022 du marché de producteurs au Puech des Ouilhes		
Pour : 12	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0

6. Camping municipal

Les dates prévues d'ouverture du camping municipal sont : du 01/07 au 31/08/2022.

a) **Tarifs**

(cf. document transmis à l'ensemble des conseillers le 16/05/2022)

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'année dernière.

Vote :

Délibération DE_2022_27 : Maintenir les tarifs du camping municipal		
Pour : 12	Contre : 1 (Serge POTEI)	Abstention : 0

b) **Régie**

Mme le Maire indique que, pour cette année, Jacqueline BOULANGE accepte d'être de nouveau régisseuse pour le camping municipal et le marché de producteurs : elle l'en remercie.

Patrice COUDON s'est renseigné pour mettre une banderole recto-verso en traversée de route afin de rendre le camping municipal un peu plus visible : le coût serait d'environ 300 €. Au préalable, il convient de voir comment l'accrocher et de se rapprocher du Conseil Départemental pour obtenir l'autorisation d'implantation sur la RD 18.

7. **SIVU Auze Ouest Cantal**

a) **Remplacement d'un membre titulaire**

En 2020, avaient été désignés :

- Titulaires : Antoine GENCE et Jérémy LABRUNIE,
- Suppléant : Patrick EVEILLARD.

Lors du dernier conseil syndical du SIVU Auze Ouest Cantal en date du 12/04/2022, Jérémy LABRUNIE a fait part de son souhait de passer de membre titulaire à membre suppléant, en inversant les rôles d'un commun accord avec Patrick EVEILLARD.

Vote :

Délibération DE_2022_28 : Modification des délégués au SIVU Auze Ouest Cantal ⇒ désignation de Patrick EVEILLARD en tant que titulaire et Jérémy LABRUNIE en tant que suppléant		
Pour : 12	Contre : 1 (Serge POTEI)	Abstention : 0

b) **Actualités**

Ce mercredi 18/05/2022, au hameau de « Laveyssière », était organisée une visite des travaux de réaménagement des abords d'un ruisseau dans le marais (opération dite de reméandrement), en présence de nombreux participants (Monsieur le Préfet, CEN, élus des trois communes de Lacapelle-Viescamp / Saint-Etienne-Cantalès / Saint-Paul-des-Landes, communautés d'agglomération de la CABA et de la Chataigneraie, etc.) et de journalistes.

Madame le Maire remercie Patrick EVEILLARD qui l'a représentée durant cette manifestation, ainsi que Patrice COUDON pour lui avoir permis de participer in visio aux temps forts de cette matinée.

La visite s'est poursuivie par l'inauguration du rucher sur le site de Miécaze. Pour cet autre moment clé, la commune était représentée par Antoine GENCE : Mme le Maire le remercie également.

Parmi les autres actualités relatives au SIVU, Antoine GENCE indique que :

- un site intranet SIVU va être mis en place,
- une manifestation sera réalisée au moment de la récolte du miel (si les conditions le permettent),
- le SIVU va participer à un concours de prairie fleurie naturelle en zone humide.

8. **Mise aux normes et extension de la base multi-accueil**

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération l'autorisant à déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2022 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Le plan de financement doit en effet être modifié afin d'intégrer le chiffrage des différents lots et le nouveau plan de financement prévisionnel. Le montant sollicité au titre de DSIL 2022 est de 16 243,00 €, soit 13 % du montant HT du projet.

Vote :	Délibération DE_2022_29 : Autoriser Mme le Maire à déposer une demande de subvention DSIL 2022 pour le projet relatif à la base multi-accueil		
	Pour : 12	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0

Mme le Maire rappelle que l'objectif est que ce projet soit subventionné à hauteur de 70 à 80 % du montant HT.

9. RGPD

(cf. document transmis à l'ensemble des conseillers le 16/05/2022)

Mme le Maire présente le projet de convention portant sur la mise en conformité du traitement des données informatiques. Le Syndicat Mixte A.GE.D.I propose la mise à disposition de moyens humains et matériels avec pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles.

Le Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO) mutualisé désigné par le Comité Syndical A.GE.D.I est Monsieur Didier SAINT-MAXENT.

Le coût annuel du service est fixé à 50 € : ce tarif pourra être revu une fois par an.

Vote :	Délibération DE_2022_30 : Autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise en conformité du traitement des données informatiques proposée par A.GE.D.I		
	Pour : 12	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0

10. Vote de crédits supplémentaires

Mme le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les crédits ouverts à l'article 2138-42 (correspondant aux travaux de rénovation du camping du Puech des Ouilhes pour un montant de 32 000.00 euros), du budget de l'exercice 2022, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes. En effet, ce dépassement de crédit de 1 790.40 euros correspond à une facture de M. Beraud pour le changement d'une pièce de la chaudière et de M. Salabert pour le changement de la volige d'une hutte.

INVESTISSEMENTS		DEPENSES	RECETTES
2135-000	Installations générales - Agencements	- 1 790,40	
2138-42	Autres constructions	1 790,40	

Vote :	Délibération DE_2022_32 : Autoriser Mme le Maire à voter des crédits supplémentaires et/ou procéder aux réajustements de compte		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

11. Questions diverses

- **Hôtel du Lac :** Mme le Maire indique que les nouveaux propriétaires sont venus à la Mairie cette semaine, juste avant la signature du compromis. Après une période de tuilage du 15/06 au 01/07/2022, Vincent ZANOLI ouvrira début juillet « Au soleil Thaï » avec une amplitude horaire large et la possibilité de plats à emporter.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 23 h 40.**